



Fiche d'inscription – dispositif de répit

Date de création : 8 nov. 2023	Date de modification : Version initiale	Date de diffusion : 4 Nov. 2024
Rédacteur(s) : Dispositif de répit	Vérfifié par : Direction	Approuvé par : Qualificienne

NOM/Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Age :

Nom et adresse de l'établissement accueillant l'enfant (Exemple IME de NIORT, SESSAD GPA.....) :

.....
.....

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM/Prénom :

Adresse :

.....

N° tél :

E-mail :

ACCOMPAGNEMENT PAR L'ASE : OUI NON

Si oui, préciser les coordonnées du référent ASE :

NOM/Prénom :

N° tél :

E-mail :

Afin de répondre au mieux aux besoins de votre enfant, merci de préciser s'il présente des TSA (ou s'il a des besoins apparentés à ce public) en cochant la case correspondante :

Mon enfant présente des TSA (ou besoins apparentés à ce public) :

OUI NON

Je souhaite inscrire mon enfant suivant le calendrier ci-dessous :

Période du 30 août au 19 octobre 2025	
INTERNAT	EXTERNAT
<input type="checkbox"/> Du 19 au 22 septembre	<input type="checkbox"/> Week-end du 30 et 31 août
<input type="checkbox"/> Du 10 au 13 octobre	<input type="checkbox"/> Week-end du 6 et 7 septembre
	<input type="checkbox"/> Week-end du 13 et 14 septembre
	<input type="checkbox"/> Week-end du 27 et 28 septembre
	<input type="checkbox"/> Week-end du 4 et 5 octobre
	<input type="checkbox"/> Week-end du 18 et 19 octobre

Votre demande d'inscription sera étudiée par les professionnels du dispositif de répit puis sera soumise à la commission d'admission de 2 juillet 2025.

Le Coordonnateur vous contactera pour vous informer du résultat.

➔ Les transports sont à la charge de la famille. En cas de difficultés, vous pouvez vous référer au règlement de fonctionnement du dispositif de répit.

Fiche à transmettre **au plus tard le 11 juin 2025** au Bureau des entrées de l'IME « Le Logis de Villaine », par mail, à l'adresse suivante : i.metais@imevillaine.fr

ABSENCE : Dans le souci de permettre à un maximum de familles / aidants de bénéficier du Dispositif de Répit, nous vous informons que **toute absence injustifiée entraînera une perte de priorité pour les inscriptions futures**. Cette mesure vise à garantir une gestion équitable des places disponibles et à éviter les absences non justifiées qui pourraient bénéficier à d'autres aidants ou enfants ayant besoin de répit.

En cas d'absence, nous vous remercions de prévenir les coordinatrices dans les plus brefs délais.

En cas de besoin d'informations supplémentaires, vous pouvez consulter le site internet : <https://imevillaine.fr>.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IME « Le Logis de Villaine » au 05-49-76-13-34.

La demande est complétée par :

Signature du (des) représentant(s) légal(ux)

En cas d'impossibilité de signature du représentant légal, **le demandeur atteste avoir obtenu l'accord du représentant légal** : OUI NON